

Motion du conseil d'administration du jeudi 6 décembre 2012

LYCEE LA FAYETTE – CHAMPAGNE SUR SEINE

Dans le cadre de la réforme du Baccalauréat à partir de la session 2013, les épreuves de plusieurs disciplines (langues vivantes, BAC STI2D) se feront dans des formes nouvelles.

Pour les langues, les modalités sont les suivantes : en plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, presque tous les élèves devront désormais passer deux épreuves orales . L'une, qui se déroulerait au cours du second trimestre (fin février), serait une épreuve de compréhension (audition d'un texte et compte-rendu en français), l'autre une épreuve d'expression orale sur l'une des quatre notions inscrites au programme du troisième trimestre (fin avril).

Organisées en cours d'année, en interne aux établissements, selon des modalités laissées à la discrétion des équipes éducatives, et le plus souvent avec des jurys constitués des professeurs de l'établissement, ces nouvelles épreuves posent des problèmes importants.

- Le principe des évaluations orales et écrites pour les langues trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes, mais les modalités des nouvelles épreuves ne sont pas satisfaisantes. En effet, l'intégralité de l'organisation des épreuves orales est placée sous la responsabilité du professeur, qui doit organiser au sein de sa classe les examens « dans le cadre normal du cours », durant le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre, ce qui pose de nombreux problèmes:
- Les heures allouées pour les langues et en STI2D (en fonction des établissements) ne sont pas les mêmes pour toutes les filières. Malgré tout, les épreuves orales d'expression seront les mêmes pour un élève de terminale ES ou de terminale STI.
- Dans la mesure où il s'agit bien d'un CCF (contrôle en cours de formation), notamment pour les langues, l'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque la date pourra varier d'un établissement à l'autre de plusieurs mois, les sujets choisis relèveront de la seule responsabilité des examinateurs et le mode d'organisation dépendra des choix des équipes.
- L'anonymat des élèves n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargeront d'examiner leurs élèves.
- Le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements, privant notamment les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} de nombreuses heures de cours.
- La préparation et l'organisation de ces épreuves en cours d'année scolaire alourdira la charge de travail des enseignants et des équipes administratives.

L'évaluation au bac des compétences écrites et orales est souhaitable mais inenvisageable dans le contexte actuel car l'horaire d'enseignement des langues vivantes au lycée (deux heures hebdomadaires par langue pour la plupart des élèves de Terminale) s'avère très insuffisant pour préparer les classes à toutes ces épreuves.

Elle pose encore plus de problèmes pour les élèves qui suivent un enseignement à distance (par exemple l'italien pour certains élèves du lycée), modalité d'enseignement qui ne permet pas une préparation aux épreuves orales dans de bonnes conditions.

Les enseignants se sentent démunis face au contenu imprécis et aux modalités confuses d'épreuves qu'ils découvrent à peine au moment où ils doivent y préparer leurs élèves.

Ces évolutions, décidées pour réaliser des économies sur l'organisation du baccalauréat, menacent gravement le caractère national et républicain de ce diplôme, exception française et clé-de-voûte de notre système éducatif, puisqu'il constitue en France le premier grade universitaire. Elles présagent, à terme, une suppression des épreuves terminales au profit d'un contrôle continu, par essence inégalitaire, et peu fiable s'agissant du niveau réel qu'il sanctionne. Le bac deviendrait alors un diplôme au rabais, simple certificat de fin d'études secondaires, impliquant une sélection à l'entrée de l'université, sur le modèle du système américain.

Par conséquent le conseil d'administration du lycée La Fayette de Champagne sur Seine demande au ministère que pour la session 2013, la même semaine de juin soit banalisée dans l'ensemble des lycées afin que soient organisées les épreuves de compréhension orale dont le support serait choisi nationalement et d'expression orale avec des examinateurs convoqués, et demande que le ministère ouvre des négociations sur la réforme « Chatel » du lycée.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 3